

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n° 18/2019**OBJET** : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS –
CONVENTION RELATIVE AU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL
DES DEMANDEURS DE LOGMENT

Conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	21

SÉANCE DU 5 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 5 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Manon DEGLI INNOCENTI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI,

ABSENTS EXCUSES : Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN, Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Manon DEGLI-INNOCENTI

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande, la CASA, en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat approuvé, est tenue de faire fonctionner sur son territoire le **Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement (SIAD)**.

Ce service, prévu à l'article [L. 441-2-8](#) du Code de la Construction et de l'Habitation, met en œuvre les actions d'informations auprès des demandeurs de logements locatifs sociaux, notamment :

- les règles générales et procédures d'accès au parc locatif social,
- les personnes morales intervenant dans le processus d'attribution des logements,
- les caractéristiques et la localisation du parc social,
- les lieux d'accueil physiques installés sur la CASA.

Par délibération du 11 juin 2018, le Conseil Communautaire a adopté la convention d'application relative au SIAD, élaborée de façon collégiale avec les différents partenaires.

Elle précise les modalités d'organisation de l'accueil et de l'information du public par les guichets des bailleurs sociaux, d'Action Logement, des associations spécialisées et par le portail INTERNET grand public de l'Etat. Elle prévoit, dans son annexe, 4 niveaux d'information différents sur lesquels chaque organisme doit s'engager en fonction de ses missions.

Il appartient à chacun des partenaires de s'engager sur des missions prévues dans l'un des niveaux suivants :

- **NIVEAU 1 :**

- **Entretien 1^{er} accueil - Droit à l'information**

- Accueil physique sans rendez-vous
- Accueil téléphonique
- Renseigner tout demandeur sur les lieux d'accueil du SIAD et leurs horaires
- Renseigner tout demandeur sur la possibilité d'effectuer les démarches en ligne
- Fournir des informations sur le processus d'attribution
- Retrait et dépôts des demandes de logement social
- Orienter les demandeurs souhaitant faire enregistrer sa demande vers un guichet enregistreur
- Orienter les personnes ayant des besoins spécifiques vers l'acteur compétent

- **Entretien personnalisé – qualification de la demande :**
 - Qualifier la demande afin d'optimiser le positionnement par un réservataire sur un logement social
- **NIVEAU 2 :**
 - **Entretien 1^{er} accueil - Droit à l'information :**
 - Accueil physique sans rendez-vous
 - Accueil téléphonique
 - Renseigner tout demandeur sur les lieux d'accueil du SIAD et leurs horaires
 - Renseigner tout demandeur sur la possibilité d'effectuer les démarches en ligne
 - Fournir des informations sur le processus d'attribution
 - Retrait et dépôts des demandes de logement social
 - Orienter les personnes ayant des besoins spécifiques vers l'acteur compétent
 - **Entretien personnalisé – qualification de la demande :**
 - Qualifier la demande afin d'optimiser le positionnement par un réservataire sur un logement social
 - **Enregistrement de la demande avec délivrance d'un numéro unique (respect de la charte dossier unique)**
 - Enregistrement de la demande de logement social avec les pièces obligatoires
 - Validation des demandes de logement sur le Portail Grand public
 - Délivrance d'un numéro unique
 - Numérisation des documents sur le Système National d'Enregistrement (SNE)
- **NIVEAU 3 :**
 - **Entretien 1^{er} accueil - Droit à l'information :**
 - Accueil physique sans rendez-vous
 - Accueil téléphonique
 - Renseigner tout demandeur sur les lieux d'accueil du SIAD et leurs horaires
 - Renseigner tout demandeur sur la possibilité d'effectuer les démarches en ligne
 - Fournir des informations sur le processus d'attribution
 - Retrait et dépôts des demandes de logement social
 - **Enregistrement de la demande avec délivrance d'un numéro unique (respect de la charte dossier unique) :**
 - Enregistrement de la demande de logement social avec les pièces obligatoires
 - Délivrance d'un numéro unique dans un délai d'un mois
 - Numérisation des documents sur le SNE
 - **Entretien personnalisé bailleur - Instruction de la demande de logement pour attribution :**
 - Rendez-vous fixé afin de qualifier la demande suite à un positionnement de l'un des réservataires
 - Complétude du dossier
 - Présentation de la demande en Commission d'Attribution Logement.
- **Niveau 4 :**
 - Ce niveau correspond aux partenaires ayant des missions partielles et/ou spécifiques sur le territoire. Ces missions, indiquées dans l'annexe de la convention, sont définies avec la CASA en adéquation avec les missions du SIAD.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE DE S'ENGAGER sur des missions prévues dans le niveau 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et son annexe.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 13 MAR. 2019
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 13 MAR. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

